

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-9-12-10

Séance du jeudi 20 octobre 2022

PROPOSITION DE REPARTITION DES RECETTES DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE (EXERCICE 2021) POUR LES COMMUNES HAUT- RHINOISES, CINQUIEME REPARTITION - PROGRAMME 2022

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

JEANPERT Chantal procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima procuration à DILIGENT Danielle
GRAEF-ECKERT Catherine procuration à BIHL Pierre
KOCHERT Stéphanie procuration à VOGT Victor
LARONZE Fleur procuration à FREMONT Damien
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie procuration à MATT Nicolas
MULLER Lucien procuration à MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence procuration à RUCH Valérie
SCHULTZ Denis procuration à HOERLE Jean-Louis
STRAUMANN Eric procuration à MAURER Jean-Philippe
WOLF Etienne procuration à WOLFHUGEL Christiane
ZELLER Thomas procuration à SCHMIDIGER Pascale

ABSENTS :

DEBES Vincent, ERBS André, FUCHS Bruno, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021, relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-7-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 autorisant le maintien des règles d'instruction des dispositifs « Amendes de Police » et des taux de subvention des communes appliqués en 2021 et pour les communes haut-rhinoises, jusqu'à l'approbation d'une politique commune d'aide à la voirie sur l'ensemble du territoire alsacien,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 5 octobre 2022,
- VU l'avis favorable des Commissions de territoires associées : 13^{ème} Commission Région de Colmar du 10 octobre 2022, 14^{ème} Commission Agglomération de Mulhouse du 29 septembre 2022 et 12^{ème} Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale et 15^{ème} Commission Sud Alsace - Saint-Louis – Sundgau – Thur Doller du 6 octobre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions d'investissement pour un montant total de 121 424,00 €, conformément aux tableaux en annexe, au titre du programme 2022 de répartition des Amendes de Police des communes haut-rhinoises (exercice 2021), directement versés par les services du Préfet aux bénéficiaires.
- Propose d'affecter ultérieurement le reliquat de la dotation 2022 du produit des Amendes de Police (exercice 2021) d'un montant de 1 066 968,00€, pour d'autres opérations.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité